

■ COUSANCE

# Carte scolaire : des parents saisissent le tribunal administratif

Des parents d'élèves rassemblés dans un collectif sont mobilisés depuis la fin du mois de mai 2019 contre le projet de modification de la carte scolaire visant « à contraindre les enfants des communes jurassiennes de Cousance, Gizia, Digna, Rosay, Cuisia et Chevreaux à fréquenter exclusivement le collège de Saint-Amour à partir de septembre 2020, alors que la plupart vont actuellement au collège tout proche de Cuiseaux ». Leurs représentants, Muriel Henry-Noël et Eric Noël-Machecourt, parents d'élèves de l'école de Cousance, rappellent qu'ils ont « multiplié les appels auprès des décideurs ou parties prenantes », notamment par une pétition signée par plus de 1 600 personnes, par des courriers, par des entrevues, par des réunions, dont la réunion publique organisée à Cuiseaux le 21 novembre



Le public lors de la réunion du 21 novembre 2019 à Cuiseaux. © Jean-Michel Hugues Dit Ciles.

dernier sur le sujet.

Les courriers n'ont pas reçu de réponses, affirment les délégués. Et « confrontés à la politique de la chaise vide à la réunion du 21 novembre 2019, et surtout frappés par des éléments paraissant en désaccord avec la réglementation, d'une part quant au

principe même du projet, et d'autre part dans la manière de l'édifier, nous envisagions déjà début janvier de saisir le tribunal administratif en dernier recours. » Ayant appris que le Conseil départemental du Jura avait entériné « dans la plus grande discrétion le 2 décembre 2019 ce projet,

afin qu'il entre en vigueur en septembre 2020 », ils ont introduit, le 1<sup>er</sup> février, en leurs noms propres et en tant que délégués représentants des parents d'élèves, une requête auprès du tribunal administratif de Besançon « visant à demander l'annulation de la délibération du 2 décembre 2019 ».